

FICHE D'INSCRIPTION TROPHEE QUALITE ET SECURITE DES SOINS 2016 »

// OUVERT JUSQU'AU 21 MARS 2016

DOSSIER 069

<i>Renseignements sur l'établissement</i>	
Nom	Hôpital Maritime
Adresse	Boulevard Vancauwenberghe
Code postal	59 123
Ville	ZUYDCOOTE
<i>Renseignements sur le référent</i>	
Prénom	Dorothee
Nom	HACHE-FIDJEL
Fonction	Médecin de médecine physique et réadaptation
E-mail	d.fidjel@ch-zuydcoote.fr
Téléphone fixe	03.28.26.20.63/03.28.26.20.67
Téléphone mobile	

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'hôpital Maritime est un centre de rééducation et de soins de suite du nord de la France près de la frontière belge. Cet établissement de 240 places et lits prennent en charge des patients adultes et enfants du secteur dunkerquois en continuité d'une pathologie aigue neurologique, traumatique, brulure, respiratoire et de médecine générale ou chirurgicale.

L'unité SSR Système Nerveux a pour mission la prise en charge rééducative des patients présentant des lésions cérébrales vasculaires, traumatiques, infectieuses ou tumorales (patients dits cérébro-lésés).

Le projet de soins est mis en place par l'intermédiaire d'une unité d'hospitalisation complète (25 lits) et de jour (7 places), de consultations de suivi des patients neurologiques et de consultations d'appareillage ainsi qu'un plateau technique regroupant l'ensemble des paramédicaux nécessaire à leur prise en charge.

Dès l'admission, le médecin met en place un projet thérapeutique initial définissant la prise en charge rééducative en kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, neuropsychologie, orthoptie, activités physiques et sportives et balnéothérapie. Au cours de son séjour, le patient bénéficie de multiples bilans et évaluations à la fois cliniques, fonctionnelles et écologiques. A la sortie, il sort avec un programme de suivi et de prise en charge en libéral ainsi que des consultations prédéfinis pour évaluer ses récupérations et besoins.

C'est dans ce cadre de suivi des soins que l'unité a voulu mettre en place un programme d'évaluation pluridisciplinaire pour la revalidation du permis de conduire pour nos patients cérébro-lésés.

En effet, le décret N°2012-886 du 17 juillet 2012 soumet au contrôle médical les candidats au permis ou les titulaires du permis de conduire atteints d'une affection médicale incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance du permis de conduire de durée et de validité limitée, fixée par l'arrêté du 31 août 2010, modifiant celui du 21 décembre 2005.

« Tout conducteur atteint d'une affection susceptible de constituer ou d'entraîner une incapacité fonctionnelle de nature à compromettre la sécurité routière lors de la conduite d'un véhicule à moteur devra passer devant la commission de la Préfecture » **Arrêté du 31 août 2010.**

Suite à une lésion cérébrale acquise, il est nécessaire d'évaluer les aptitudes de conduite automobile et de valider (pour les personnes souhaitant passer le permis) ou revalider (pour les personnes ayant déjà le permis) son permis de conduire auprès de la préfecture.

La décision de conduire un véhicule est de l'unique responsabilité de la personne au volant.

En tant que professionnels, nous sommes dans l'obligation d'informer les patients d'éventuelles contre-indications à la conduite automobile et /ou d'adaptation à mettre en place pour envisager une conduite automobile sécurisée. Pour cela, une évaluation pluridisciplinaire est nécessaire.

Un délai est nécessaire entre la cérébrolésion acquise et l'élaboration de la revalidation du permis de conduire ; délai permettant d'observer un phénomène de récupération spontanée, mais également à la prise en charge rééducative d'impacter sur les éventuelles difficultés initialement présentes. Ainsi, l'état neurologique du patient tend à être stabilisé lorsque l'évaluation est proposée.

Voilà pourquoi, pour les patients sortants du service de SSR Système nerveux, il est nécessaire d'attendre la première consultation médicale de suivi à 4 mois. Celle-ci confirmera ou non la nécessité d'une hospitalisation de jour pour réalisation de bilans d'évaluations complémentaires neuropsychologique et ergothérapique puis d'une évaluation écologique en auto-école.

DESCRIPTION DU PROJET, ACTIONS REALISEES ET CALENDRIER

- **En septembre 2014**, nous avons sollicité notre adhésion au groupe de travail « Mobilité » du réseau TC/AVC 59/62 afin de travailler avec les autres centres de rééducation présents. Après discussion et partage d'expérience, nous avons élaboré le projet de bilans neuropsychologiques, ergothérapiques et écologiques dans notre structure.
- **En décembre 2014**, la direction nous a accordé la mise en place de ce projet à personnel constant. Pour l'évaluation écologique, nous avons réalisé un partenariat avec une association dunkerquoise, l'APAHM, qui possédait une voiture adaptée ainsi que des moniteurs d'autoécole formés à l'évaluation de patients ayant une déficience.
- **Des janvier 2015**, nous avons commencé les sessions. La procédure a été ainsi définie pour chaque patient :
 - 1) A la Sortie :

A la fin de la prise en charge dans notre structure, le patient, conducteur est informé de la législation. Il lui est remis la plaquette d'information « La conduite automobile après une lésion cérébrale acquise », plaquette d'information à destination des patients (ARS, Réseau TC/AVC 59/62). Le protocole d'évaluation est ensuite présenté. Le patient désirant le faire est alors positionné sur un créneau horaire préétabli. Une notice leur est donnée les informant que l'avis rendu, par l'équipe à l'issu des bilans, n'est que consultatif et que seuls les médecins de la commission médicale de la préfecture pourront les autoriser ou non à revalider le permis de conduire.
 - 2) Consultation médicale de suivi :

Une consultation médicale est réalisée 4 mois après la sortie dans le cadre du suivi post-cérébrolésion. Pour la conduite automobile, elle évaluera les contre-indications, effectuera un bilan moteur, sensitif, des nerfs crâniens ainsi qu'un bilan des troubles du tonus et des mouvements anormaux.
La durée de cette consultation par patient est de 30 minutes. La rédaction du courrier est de 20 minutes.
 - 3) Bilans complémentaires :

Ceux-ci sont réalisés dans le cadre d'une hospitalisation de jour.
Un bilan neuropsychologique est réalisé, évaluant les fonctions cognitives nécessaires à la pratique de la conduite automobile, à savoir ; la perception visuo-spatiale (négligence, hémianopsie ou désorientation spatiale), l'attention (temps de réactions, alerte phasique, attention sélective, attention soutenue, attention divisée et vigilance), les fonctions exécutives (inhibition, flexibilité mentale et planification) et la mémoire dans le cadre d'un apprentissage ou d'un réaménagement.
Le temps nécessaire à cette évaluation est en moyenne de 3h par patient. A cela s'ajoute 30 min pour la correction des tests réalisés et la rédaction du compte-rendu.
Le bilan ergothérapique évalue les capacités motrices (membres inférieurs et supérieurs) : les préhensions globales, la force musculaire, la dextérité manuelle, la mobilité articulaire (cervicale, épaules, chevilles), la sensibilité superficielle et profonde (membre inférieur/supérieur). Au cours de ce bilan, le questionnaire d'autoévaluation des habitudes antérieures de conduite ainsi que le diagnostic mobilité permettent de dresser les besoins spécifiques du patient en ce qui concerne son projet de revalidation du permis de conduire.
Le temps nécessaire à ce bilan est de 45 min. Suite à ce bilan, 30mn de rédaction sont nécessaires.
Suite à cette évaluation, il est alors possible d'orienter l'évaluation écologique sur voiture avec ou sans aménagement du poste de conduite.
 - 4) Evaluation écologique :

La mise en situation écologique proposée se déroule dans une voiture adaptée aux capacités de la personne. Un ergothérapeute, un neuropsychologue et un moniteur auto-école (APAHM) sont présents.
La mise en situation dure 1h30 par patient et permet d'évaluer les capacités de la personne pour la conduite automobile en situation réelle.
Dans le cas d'une adaptation du poste de conduite, une découverte des aménagements est proposée (boule au volant,

inversion des pédales, boîte automatique....).

Suite à cela, un courrier synthétisant l'ensemble des bilans est envoyé à la personne ainsi qu'une liste des médecins agréés par la préfecture.

Les bilans sont réalisés sur une journée. 5 patients sont vus répartis dans un mois avec l'évaluation écologique des 5 patients sur la même journée à la fin de ce même mois.

Du fait de la nécessité d'évaluer les patient durant 1h30 au volant, nous avons du limiter le nombre de patients à 5 ou 6. Cela nous permet de ne faire déplacer les deux voitures (une voiture boîte manuelle, une voiture boîte automatique avec commande adaptée) qu'une seule fois dans le mois, toute la journée.

Nous ne pouvons malheureusement pas augmenter nos prises en charge du fait de l'absence de recrutement de personnel supplémentaire pour ce programme.

METHODE ADOPTEE : ASSOCIATION DES DIFFERENTS ACTEURS, INSTANCES...

Nous avons collaborés à l'élaboration de l'ensemble des documents, bilans, diagnostics utilisés tout au long de ce programme.

Le partenariat et l'intégration dans le groupe de pilotage « mobilité » du réseau TC/AVC 59/62 nous permet toujours d'approfondir oud' améliorer nos prises en charge.

Notre partenariat avec l'APHAM est essentiel car cette association nous met à disposition gratuitement une journée par mois un moniteur d'auto-école et deux voitures dont l'une est équipée de l'ensemble des adaptations possibles à la conduite.

Nos évaluations complètes permettent aux médecins experts de la commission des permis de conduire de se baser sur des évaluations fiables et codifiées.

Nos patients bénéficient ainsi d'un suivi et d'une prise en charge rapide pour cette évaluation et revalidation du permis de conduire, permettant ainsi la possibilité d'accéder au monde du travail et à une autonomie de déplacement.